la longueur du fil des échevettes, s'applique plus ou moins à toutes les filatures. — Cela n'a rien de surprenant et ne fait que confirmer : 1° l'impossibilité pratique de la part des dévideuses de ne pas perdre de tours lorsque le fil vient à casser; 2° l'irrégularité du périmètre des dévidoirs employés, et 3° l'irrégularité de la tension donnée au fil pendant le dévidage.

J'éprouve le besoin d'ajouter que, dans ma pensée, les filateurs de notre région sont toujours restés honnêtes et loyaux et que les irrégularités signalées n'ont aucun caractère de fraude : elles sont le résultat inévitable du travail en grand. Mais, à titre de renseignement, il peut être bon d'appeler leur attention sur ce point, ainsi que sur l'article suivant :

On lit dans le *Times* :

« Le président de la Chambre de Commerce de Manchester a signalé quelques » procédés assez étranges du commerce de » cette ville. Une maison de fabricants de » coton avait été accusée de fabriquer et de » vendre des bobines de fil de coton étiquetées de façon à faire croire à l'acheteur » qu'elles portaient 100 yards de fils, tandis, » qu'en réalité elle n'en avaient que 50. » Elles portaient une étiquette circulaire où » se lisait : « GARANTIE DE LA MEILLEURE » QUALITÉ ET MESURE ENTIÈRE, » et au » centre se trouvait le chiffre « 100. » On » alléguait, d'une part, que d'après les » habitudes du commerce ce chiffre signifiait que le fil enroulé sur la bobine avait » 100 yards de longueur, et, d'autre part, on » ne niait pas que la longueur réelle du fil » fût de 50 yards. »

» Le magistrat condamna les défenseurs à 40 schill. (50 francs) d'amende, mais il accorda un appel devant une cour supérieure, ce qui donnerait à supposer qu'il existait quelques doutes sur le fondé de l'accusation. Mais la défense avait été telle qu'elle justifiait certainement la décision du magistrat de première instance. Les défendeurs soutenaient que le chiffre 100 n'indiquait, pas la quantité de fil enroulé sur la bobine et, interrogé sur sa signification, l'avocat ne put que répondre : « QUE CE N'ÉTAIT PAS A LUI A LE DIRE. » Mais les défenseurs allèrent jusqu'à prétendre que *ces bobines n'étaient pas faites pour le marché anglais et qu'elles étaient exclusivement destinées à l'étranger*.

» Quelle que soit la valeur légale de cet argument, il n'est pas difficile de lui attribuer celle qu'il a au point de vue moral.

» Le cas actuel n'est que le plus récent scandale de l'improbité commerciale du Lancashire, et, s'il n'a pas été dévoilé plus tôt, il ne s'ensuit pas qu'il n'existait pas déjà. Quelques-uns de ses meilleurs clients se sont plaints à lui de tentative de fraude du même genre et les fabricants de fil ne sont pas les seuls coupables. Il connaissait plus d'une fraude de ce genre : — *Un filateur avait vendu à ses clients comme du* 40, *ce qu'il avait payé à l'ouvrier comme du* 38, *et filé comme du* 39. Il avait vu une grève éclater sur cette question et le filateur alléguer pour sa défense que telle était la coutume du district, *comme si la coutume pourrait transformer la fraude en probité.*

» Mais la fraude remonte, à ce qu'il paraît, plus loin encore; car M. Mason termine en se plaignant de la falsification des cotons indiens. La manière de présenter des candides aveux est peut-être plus significative que les aveux eux-mêmes. M. Mason commence par exposer la crise que traverse l'industrie du coton; sous une apparence superficielle de prospérité, il ne découvre que mensonge et pourriture. Le haut prix de la main-d'œuvre et la situation du marché financier ont gêné les fabricants et les négociants, tandis que les banquiers du Lancashire se livrent à une concurrence acharnée et entretiennent l'industrie dans un état d'excitation et de boursoufflure. Il prévoit le jour de la liquidation qui dévoilera une énorme pourriture, et c'est ce qui l'engage à traiter la *grande question de la* PROBITÉ COMMERCIALE.

» Pour parler net, les fabricants du Lancashire font un chiffre dangereux d'affaires au moyen de capitaux d'emprunt, et sont obligés de recourir à des expédients de tous genres pour réaliser des bénéfices. Il lui a été dit, par des fabricants de fil pour lesquels il travaillait, qu'ils pourraient A PEINE VIVRE EN RESTANT HONNÊTES, tant était grande la concurrence frauduleuse existante.

» Aussi M. Mason voudrait-il qu'on sût que les fraudes dont il est question ne sont pas simplement le fait de quelques maisons peu scrupuleuses, mais le résultat naturel d'une concurrence exagérée.

» Telles sont les affirmations qui se sont produites devant la chambre de commerce de Manchester, et la seule protestation qu'elles ont provoquée s'est réduite à dire que l'orateur avait envisagé sous un jour bien sombre l'avenir du pays. Ce n'est pas toutefois du pays qu'il s'agit, mais bien de Manchester, et l'on ne saurait voir trop en noir une industrie, qui, de l'aveu de ses Membres les plus autorisés, est corrompue par de pareilles fraudes.

» Les produits de Manchester ont depuis quelque temps perdu de leur ancienne renommée.

» Des plaintes sur la moisissure des calicots se sont produites depuis longtemps, et un fabricant nous a adressé, le mois dernier, une lettre qui en explique parfaitement la cause. Il y joignait le prospectus d'un apprêt à employer dans sa fabrique. *Cet apprêt* jouissait de qualités extraordinaires pour donner *du poids* On pouvait en introduire *jusqu'à* 120 *p.* 0/0 dans une certaine classe de filé, et, pourvu que le fil fût de bonne qualité, on pouvait augmenter ainsi de beaucoup le poids du tissu. (1) On renvoyait aux informations chez un filateur et fabricant dont les tissus, grâce à l'emploi de ce nouvel apprêt, avaient considérablement augmenté de valeur sur le marché.

» Ce prospectus est une preuve décisive de l'existence de l'usage auquel était destiné l'apprêt, c'est-à-dire, de l'habitude prise par les fabricants de donner à leurs calicots une fausse apparence de poids et de solidité, en les falsifiant à l'aide d'une substance étrangère, sinon nuisible. C'est avec raison que M. Mason déclare qu'il est temps de flétrir énergiquement de pareilles fraudes, et cette déclaration aurait dû prévenir l'observation qu'une partie de la presse se plaît à traiter des questions qui attaquent l'honneur et la moralité des négociants de Manchester. C'est le devoir de la presse de dénoncer de pareilles fraudes, et elle ne saurait rendre un plus grand service aux négociants de Manchester. »

Les faits révélés sont d'une telle gravité qu'ils doivent appeler l'attention de l'industrie et du commerce français.

Bien que la flétrissure infligée aux industriels de Manchester, qui introduisent à dessein des surcharges pour augmenter le poids des textiles, sorte de mon sujet, et qu'elle trouverait plutôt place au chapitre CONDITIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE, PRÉCÉDÉ DU DÉCREUSAGE, que je me propose de traiter plus tard, je n'ai pas cru devoir morceler l'article afin de ne pas en amoindrir la portée, et de permettre à l'industrie, le cas échéant, de prendre ses précautions pour déjouer les actes déloyaux signalés.

(A suivre.)

A propos de la phrase déjà fameuse que M. Thiers vient de prononcer à Vizille: « Avec le concours de mon ami Casimir Périer, nous fonderons la république, » quelqu'un nous racontait que ce n'était pas la première fois que l'ex président se servait de cette phrase. Il l'a prononcée déjà plusieurs fois; seulement il la varie selon les localités où il se trouve, et, au lieu de l'ami Casimir, il se sert d'autres amis.

Supposons, par exemple, que M. Thiers aille à Lyon, il dirait : « Avec le concours de mes amis Leroyer et Ducarre, nous fonderons la république. » A Marseille : « Avec le concours de mes amis Lockroy et Rouvier, etc., etc., » se servant toujours des noms des députés républicains de l'endroit où il se trouve.

Très habile!

---

(1) J'ai lu quelque part que l'on peut charger la soie de 300 0/0 de son poids. Les charges principales sont le *sucre de canne ou de betteraves* pour les soies blanches *et le tannin* associés à divers mordants métalliques pour les nuances noire et marron.

---

lorsque la gondole vénitienne fit son apparition dans le Corso; elle fut accueillie par les cris et les applaudissements de la foule.

Jamais, en effet, on n'avait rien vu dans ce genre d'aussi splendide. La gondole s'avançait lentement en s'arrêtant devant chaque balcon. Arrivée sous le nôtre, elle y stationna longtemps et nous nous livrâmes un combat acharné. Malgré la visière qui cachait son visage, je distinguai sans peine la taille noble et souple de Lorenzo. Lando et Mario avaient fort bonne mine aussi, mais Lorenzo les dépassait tous par la grâce et l'aisance avec laquelle il portait son costume, ainsi que par l'adresse avec laquelle il savait faire parvenir précisément où il le voulait les bouquets lancés par sa main... Il m'eut vite reconnue aussi et il me jeta un bouquet de roses!...

Hélas! ces roses flétries, je les conservai *longtemps, en souvenir* de ce jour qui devait si étrangement finir!...

Après que la gondole se fut éloignée et qu'il ne me fut pas possible de la suivre des yeux, je me décidai à quitter enfin le balcon et à aller me reposer un peu en attendant le retour de cette brillante mascarade. Ce retour devait avoir lieu à la nuit tombante, et la gondole alors devait être tout illuminée. J'avais donc près d'une heure devant moi pour reprendre des forces. Mais en rentrant dans le salon je fus épouvantée du spectacle qui s'offrit à ma vue : ma pauvre tante avait subi dans sa brillante toilette les plus désastreux effets qu'il fût permis de craindre, je la trouvai presque méconnaissable sous la farine et le sang dont elle était couverte!

Dans cette guerre, en effet, comme dans toute autre, il n'est rien de plus dangereux que d'attirer l'attention de l'ennemi. Un chapeau, un ruban, un costume quelconque tant soit peu remarquable par sa couleur devient à l'instant le but de toutes les attaques. Or, donna Clelia, après avoir reçu toute sa compagnie au salon, avait été tentée du désir d'aller regarder à son tour ce qui se passait sur le champ de bataille; mais à peine eut-elle mis les pieds sur le balcon, à peine ses coquelicots furent-ils aperçus, à peine vit-on ses rubans rouges flotter dans l'air, que, de tous les balcons, de toutes les fenêtres environnantes il tomba sur sa tête une telle grêle de projectiles de toutes sortes, que non-seulement, en une seconde, fleurs, rubans et chignon eurent disparu sous une épaisse couche de farine; mais, que, ayant négligé de se munir d'une visière, elle avait été atteinte au beau milieu du visage par un de ces *confetti* dont j'ai parlé et qui ne sont au fond que de dures balles de plâtre... Dans la chaleur du combat, personne ne s'en était aperçu, personne n'avait quitté la mêlée pour la secourir, et elle était là dans le fauteuil où elle s'était jetée au premier moment d'étourdissement.

(A suivre).

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Les chambres de commerce

Un travail fort intéressant et dont le *Journal des Débats* fait connaître les principaux résultats, vient d'être achevé, sur l'ordre de l'honorable M. Grivart et par les soins des bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce, pour faciliter l'examen du projet de réorganisation de nos chambres de commerce. La première constatation qui ressort de ce document officiel c'est que 37 départements ne possèdent pas encore de chambres de commerce, bien que quelques-uns aient atteint un très grand développement industriel.

Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, les Deux-Sèvres, l'Eure, la Vienne, la Dordogne, la Drôme, l'Aix, l'Allier, les Hautes et Basses-Alpes, l'Ariège, la Charente, l'Aveyron, le Cantal, le Cher, la Corrèze, la Creuse, le Gers, l'Indre, le Jura, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Nièvre, l'Oise, l'Orne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn-et-Garonne, la Vendée et l'Yonne ne possèdent pas de véritables représentations commerciales, quand le département du Nord compte six chambres de commerce, celui de la Seine-Inférieure en renferme cinq; celui du Pas-de-Calais quatre, celui d'Ille-et-Vilaine trois, et lorsque quinze autres départements en ont chacun deux.

Une seule chambre, celle de Paris, est aujourd'hui composée de vingt-un membres; six en ont dix-huit, ce sont les chambres du Havre, de Lyon, de Lille, de Marseille, de Rouen et de Bordeaux; six en ont quinze; vingt-deux en ont douze, et quarante-cinq en ont seulement neuf. En outre, tandis que certaines chambres comme celles de Tourcoing et d'Elbeuf ne comprennent qu'un seul canton, d'autres comme celles de Toulouse, de Nantes et de Reims, ont une circonscription s'étendant au territoire de tout un département. Aussi le nombre des électeurs aux chambres de commerce varie-t-il dans des proportions considérables. C'est ainsi que la chambre de commerce d'Angers, qui n'est composée que de neuf membres, est nommée par 2.166 électeurs, alors que celle du Havre, qui a dix-huit membres, ne compte cependant que 711 électeurs. La chambre de commerce d'Elbeuf n'est élue que par 294 électeurs, celle d'Albi que par 274, celle de Fécamp que par 184.

Quant au nombre des patentés des diverses circonscriptions, tandis que la circonscription de la chambre de Marseille compte 36.999 patentés payant en principal 2,615,650 fr., celle de Lyon 42,301 patentés dont les contributions s'élèvent à 3,166,972 celle de Bordeaux, 45,494 payant en principal 2,689,682 fr.; la circonscription de la chambre de commerce de Tourcoing ne renferme que 8,241 patentés payant 268,026 ; et celle de Fécamp 2,275 patentés ne payant ensemble que 71.026 fr. de contribution.

Enfin, si l'on consulte le tableau officiel de la situation des chambres de commerce, on voit que ce sont les populations du littoral de la Manche qui possèdent le plus grand nombre de chambres de commerce, puisqu'elles en comptent quinze alors que les ports de l'Océan n'en possèdent que sept et ceux de la Méditerranée que quatre seulement. Dans la réorganisation projetée des chambres de commerce de la France, le système régional paraît devoir être définitivement adopté, la multiplicité des chambres actuelles n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, deux sessions générales par délégation, chacune d'une durée de cinq jours, auraient même lieu tous les ans dans un grand centre manufacturier ou commercial, où les représentants élus du commerce pourraient en présence des commissaires du gouvernement qui seraient généralement choisis parmi les plus hauts fonctionnaires des départements ministériels du commerce, de l'agriculture, de la marine et des travaux publics, librement discuter leurs intérêts économiques et faire ensuite connaître leurs vœux soit à l'Assemblée nationale, soit au conseil d'Etat.

La campagne des affaires POUR LA FIN DE L'ANNÉE. — La véritable campagne d'affaires de l'automne 1874 et de l'hiver 1875 va probablement commencer avec le mois d'octobre; il convient dès lors de s'y préparer, dès à présent, par l'examen minutieux des diverses conditions dans lesquelles elles se présentera.

Mais avant d'aborder ces études spéciales, le *Messager de Paris* les fait précéder de considérations générales que nous croyons utile de reproduire :

« Les événements de ces dernières années, dit ce journal, ont prouvé, jusqu'à la dernière évidence, que l'opinion publique en France n'avait fait que des appréciations absolument inexactes de la situation morale et matérielle du pays. L'opinion s'était figuré notre situation bonne, là où elle était mauvaise, elle l'avait supposée médiocre là où, en réalité, elle était excellente. Nous avons une telle disposition d'esprit à tout juger superficiellement, qu'il n'est pas une seule de nos appréciations antérieures qui ne soit trouvée erronée.

» Nous nous considérions comme la première puissance militaire de l'Europe : nous nous supposions avoir une armée aux larges cadres, instruite, bien commandée, bien approvisionnée; nous nous figurions nos places fortes en bon état; jamais nous n'eussions admis l'éventualité que nos frontières pussent être débordées par l'ennemi. Or, nous nous sommes trouvés avec une armée qui n'avait pas la moitié de ses effectifs, qui ne savait pas se garder, qui était insuffisamment bien commandée; avec des magasins presque vides, avec des places fortes en mauvais état de défense; l'ennemi est entré chez nous de toutes parts. Après Strasbourg et Metz, Paris a été assiégé et obligé d'ouvrir ses portes; les Prussiens ont pu avancer jusqu'à la Loire.

» Nous nous considérions comme le peuple patriote par excellence. On ne mettait jamais en doute que si la France, par impossible, était envahie, les populations se lèveraient tout entières et que le sol national s'entr'ouvrirait pour engloutir les envahisseurs. Or, nous avons eu trente départements occupés par l'ennemi, et le patriotisme efficace que les populations ont opposé, dans le midi surtout, au lieu d'être à l'état général, a été à l'état de rare exception; nous avons perdu la plus grande partie de l'Alsace et de la Lorraine, et pas très nombreux sont aujourd'hui, parmi nous, ceux qui gardent le souvenir du cœur à ces deux malheureux pays.

» Nous nous considérions comme un peuple fatigué des révolutions et revenu aux saines idées publiques qui consistent dans la pondération de l'autorité et de la liberté. Or se sont lâchement soumis à la révolution du 4 septembre ceux-mêmes qui n'y ont pas participé et depuis la fin de la guerre étrangère et de la Commune, nous ne savons imposer silence ni aux démagogues ni aux agitateurs pour rentrer dans les conditions d'une existence sociale normale.

» Nous avions cru la France puissante matériellement, elle ne l'était pas ; nous avions cru encore vivant le souffle du patriotisme de nos pères, il était éteint ; nous nous étions cru dégoûtés des révolutions et des révolutionnaires pour toujours, les événements ont prouvé que le tempérament national y était aussi accessible que par le passé. Sur tous ces points les appréciations de l'opinion ont été en défaut.

» En ce qui concerne la prospérité du pays, sa richesse économique, sa puissance de production, l'abondance de son épargne, l'opinion s'est trompée tout aussi grossièrement, seulement elle s'est trompée en sens inverse. A cet égard, au lieu de trop présumer du pays, elle n'en a pas présumé assez. Personne n'avait prévu que la France, après avoir dépensé quatre milliards pour la guerre, après avoir payé six milliards à la Prusse, supporterait gaillardement un accroissement annuel de budget de 600 millions et ferait une épargne annuelle de 1,200 à 1,800 millions alors que nous avons en moins, deux de nos plus riches provinces, pour porter le poids de ce budget et concourir à cette accumulation de nos épargnes.

» Croit-on qu'avant la guerre le 3 0/0 français eût toujours été coté 23 à 25 points au-dessous du Consolidé anglais, si nous avions eu connaissance de notre richesse nationale telle qu'elle vient d'apparaître depuis trois années?

» Par conséquent, tout comme nous nous étions fait des illusions sur la puissance militaire de la France, sur le patriotisme de ses populations, sur leur bon sens politique, nous n'avions pas su nous rendre compte de notre richesse nationale et l'apprécier à sa valeur. C'est ce dernier point de vue que nous tenons aujourd'hui à dégager. Si c'est commettre une faute que de s'exagérer sa puissance financière, c'est en commettre une aussi que de n'en pas savoir l'importance réelle, et faute de le connaître, de ne pas la mettre en jeu et l'utiliser. L'idée qu'on se faisait il y a trois ans de la puissance financière de la France n'est donc plus celle qu'il faut en avoir. Nos anciennes appréciations sur ce point sont à réformer si nous ne voulons pas que tous nos jugements partent d'une base fausse, car la puissance financière d'un pays est un de ses puissants moteurs et pour la guerre et pour la paix.

» En mettant ces observations si en relief, qu'on ne croie pas que nous visions à enfiévrer l'esprit public et spécialement la spéculation. Nous savons que nous avons plutôt le devoir opposé Nous sommes guidés par la double pensée qu'un pays doit toujours se connaître lui-même et qu'à la naissance de la campagne d'affaires qui s'ouvre, il faut dire la vérité au capital et à la spéculation en toute sincérité.

» Ce qui est la vérité, c'est qu'avant la guerre, la France était bien plus riche qu'on ne l'admettait. Ce qui nous paraît être la vérité, c'est que depuis la guerre et malgré les charges qu'elle nous a imposées, le niveau de la richesse publique est aussi élevé que celui qui était admis par l'opinion avant 1870. Ce qui nous paraît être la vérité, c'est que l'épargne nationale marche d'un tel pas, que l'accroissement de la richesse publique nous causerait, si nous n'en suivions pas la progression attentivement, dans quelques années, une surprise égale à celle que nous éprouvons aujourd'hui.

» Mais la richesse réelle d'un pays n'est pas le seul thermomètre de son crédit. Le crédit d'une nation est affecté en bien ou en mal par sa situation politique intérieure et extérieure, par ses récoltes, par l'état de son Trésor public, par son propre état financier, par celui des marchés étrangers, par les oscillations de son commerce, etc., etc.

» Résumons donc nos observations de ce jour en disant que la France vient de se révéler elle même, depuis trois ans, beaucoup plus riche qu'elle ne se supposait, mais que cette richesse, telle qu'elle nous apparaît en ce moment, est tributaire des faits et des incidents auxquels toutes les collectivités d'hommes sont soumises et que nous venons d'indiquer. Pour aujourd'hui, nous avons suffisamment mis en lumière le fait principal, c'est-à-dire l'opinion qu'il faut nous faire de la richesse intrinsèque du pays; nous examinerons durant les jours qui vont suivre comment l'action de cette richesse nationale est et pourra être modifiée par la politique, les récoltes, la situation générale des affaires et l'état financier du marché français et des marchés européens. »

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 28 septembre 1874.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Je viens de lire dans le *Journal de Roubaix* d'hier les renseignements que vous avez publiés sur le Congrès international pour le numérotage uniforme des filés qui s'est réuni à Bruxelles.

Je dois vous faire observer que votre correspondant n'a pas été assez complet : Il aurait dû parler aussi et surtout de M. H. Mathon, délégué de la Chambre de Commerce de Roubaix qui a pris fréquemment la parole, avec beaucoup d'à-propos, dans les discussions. Il a fait partie de presque tous les Comités qui ont été chargés de présenter des rapports sur des questions spéciales se rattachant au but du Congrès et je puis ajouter que ses observations ont été fort écoutées.

Ce qui prouve que la compétence de M. Mathon n'est pas passée inaperçue, c'est que, en différentes circonstances, M. le président du Congrès s'est adressé à lui pour avoir son avis sur les points discutés.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Rédacteur, de vous prier de rectifier le nom du membre du Congrès qui a visité la Condition publique de Roubaix, ce n'est pas M. Pacher Von Theimburg, mais bien M. Weiss, délégué par la Silésie Autrichienne.

Je remplis un devoir de conscience en vous adressant ces quelques lignes, et j'espère que votre correspondant ne m'en conservera pas rancune.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

A. MUSIN,

Directeur de la Condition publique de Roubaix.

Le jury chargé d'examiner dans le ressort académique de Douai, les candidats au diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial, a tenu, pendant le mois d'août dernier, la deuxième session d'examen de l'année scolaire 1873-74 :

99 candidats se sont présentés;

65 ont été déclarés admissibles après les épreuves écrites;

14 ont été refusés à l'examen oral;

54 ont été définitivement jugés dignes du grade.

Mention *bien :* Fournier, élève du Lycée de Lille.

Mention *assez bien* : Bossu, lycée d'Amiens; Boucly, collége de Valenciennes; Carré, collége de Charleville; Cheval, collége de Valenciennes; Lestrade, lycée de Saint-Omer; Auscher, collége de Sedan; Bleuset, Bourel, Carpentier, Hameau, Frères de la Doctrine Chrétienne à Saint-Omer; Gout, Niclot, Pitoux, collége de Sedan; Tellier, lycée de Lille; Gaillot, collége de Laon; Huriaux, Willot, collége de Maubeuge.

Les autres reçus sont :

Beautiaux, collége du Quesnoy; Bien, collége de Charleville; Bonduel, d'Armentières; Bouffet, lycée de Saint-Quentin; Bourdon, frère de la Doctrine chrétienne à Lille; Brillion, comptable aux mines d'Anzin; Bruns, collége d'Armentières; Clerquin, collége de Valenciennes; Delarbre, collége de Laon; Delassus, collége d'Arras; Delétoille, Despeaux, lycée d'Amiens; Deprez, collége de Quesnoy; Dequesnes, collége de Valenciennes; Docquier, institution ecclésiastique de l'Assomption, à Bavai; Duflot, institution Saint-Georges de Soissons; Fauvergue, frères de Saint-Omer; Fertin, lycée de Lille; Focqueu, frères de Lille; Fontaine, collége d'Arras; Forest, lycée de Saint-Omer; Fretin, frères de Saint-Omer; Jannesson, collége de Valenciennes; Janot, collége d'Avesnes; Leroy, (Victor), frères de Lille; Lollivier, lycée d'Amiens; Masurel, frères de Saint-Omer; Maurel, collége d'Avesnes; Meurisse, lycée de Lille; Moreaux, frères de Lille; Ponsignon, collége de Sedan; Raboisson, institution de Saint-Georges à Soissons; Ricart, institution de M. Gallas, à Hirson; Riquier, lycée d'Amiens; Soudant, collége de Charleville; Viez, collége d'Arras.

En réponse à des renseignements donnés par un journal et qu'il déclare inexacts, le *Moniteur de l'armée* donne les détails suivants sur la situation actuelle de l'armée territoriale :

« L'organisation de l'armée territoriale est en projet, mais elle n'est pas définitivement arrêtée. Il faut, pour cela, la consécration de la loi.

» Aucune nomination n'est encore faite dans l'armée territoriale, attendu qu'aux termes des instructions données par les ministres, les demandes d'admission dans cette armée peuvent être reçues jusqu'au 30 septembre courant, et que les états de candidature ne seront transmis au ministère de la guerre qu'après avoir été adressés, après examen, par les commandants de corps d'armée, ce qui exigera encore un certain temps.

» Le travail de répartition des grades territoriaux n'est que préparé, parce que tous ceux qui doivent faire partie de l'armée territoriale et de sa réserve, quoique inscrits, ne le seront définitivement sur les contrôles qu'après les opérations de la révision, qui auront lieu dans le courant du mois de novembre prochain. Or, cette révision donnera certainement des éliminations à raison des cas prévus par la loi du recrutement.

» Quant aux questions de solde des emplois spéciaux qui pourront être rétribués en dehors de la mobilisation, l'administration de la guerre n'a encore fait connaître à personne comment elles seront résolues. »

M. l'abbé Delassus, vicaire de la paroisse de La Madeleine, à Lille, est nommé chapelain de la basilique de N.-D. de la Treille et Saint-Pierre, en remplacement de M. l'abbé Quentin.

Pierre L..., teinturier, était employé depuis dix ans chez M. L..., à Tourcoing. Jamais on n'avait suspecté sa probité, lorsque, la semaine dernière, on prévint secrètement M. L... que L... lui dérobait des marchandises. On le surveilla activement, et, hier soir, à sa sortie, il fut visité : ses poches et sa gamelle étaient remplies de coton. Le teinturier infidèle fut remis entre les mains de la police, et une visite domiciliaire faite chez lui immédiatement, amena la découverte d'une certaine quantité de coton volé. »